Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20261019-D2026_10_126-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le lundi 19 octobre à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 15/10/2026 — Nombre de présents : 14
Nombre de conseillers en exercice : 15 — Nombre de votants : 14

Étaient présents : POSTE Olivier, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, MAZUÉ Delphine, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, ORY Edouard, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absent excusé : GUÉRIN Dominique

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Elodie DESPAS, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.10.126 Demande de subvention au titre des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB) pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école en quatre logements

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne école en quatre logements, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif du CPRB (Communes du Patrimoine Rural de Bretagne) pour la réfection des joints, la couverture et les menuiseries bois. Il est rappelé à l'assemblée que les subventions sont calculées comme suit : 20% HT maximum des dépenses.

OPERATION	DEPENSES HT	FINANCEMENT	RECETTES HT
Maçonnerie / taille de pierres	48 738,11 €	Conseil régional	36 056,09 €
Menuiserie bois	84 503,05 €	Fonds propres	146 045,42 €
Couverture	48 860,35 €		
TOTAL DEPENSES	**182 101,51 €**	**TOTAL RECETTES**	**182 101,51 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE** :

- de **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne au titre du dispositif du CPRB (Communes du Patrimoine Rural de Bretagne)

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20261019-D2026_10_126-DE

Fait et d
Le 19/10

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MEL
Ille et Vilaine

La secrétaire de séance
Elodie DESPAS

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État